

**ASSOCIATION ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE
LA CECITE**

Siège Social : 17 Villa d'Alesia
75014 PARIS

N° SIREN 313 028 573
APE 85.59 A

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2023
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

ASSOCIATION ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE

Siège Social : 17 Villa d'Alesia
75014 PARIS

N° SIREN 313 028 573
APE 85.59 A

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE (O.P.C) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel. Elles ont porté sur les modalités d'attribution des contributions financières et de leur prise en compte dans le compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 13 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,



Aymen BRAHIM
Associé



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	30 354,20	30 349,19	5,01	112,61
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 782,71	1 782,71		
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	89 472,46	81 781,10	7 691,36	7 381,97
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	88 500,00		88 500,00	88 500,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 002 717,00	39 347,00	963 370,00	916 840,00
Prêts				
Autres	560,00		560,00	840,00
TOTAL (I)	1 213 386,37	153 260,00	1 060 126,37	1 013 674,58
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations	37 283,04		37 283,04	58 249,73
Autres	276 048,33		276 048,33	363 789,64
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 561 359,63		2 561 359,63	2 682 001,41
Charges constatées d'avance	12 180,64		12 180,64	9 803,01
TOTAL (II)	2 886 871,64		2 886 871,64	3 113 843,79
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	41 490,01		41 490,01	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 141 748,02	153 260,00	3 988 488,02	4 127 518,37

BILAN PASSIF

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	266 738,46	266 738,46
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	390 716,93	390 716,93
Autres		
Report à nouveau	1 623 415,09	1 556 608,33
Excédent ou déficit de l'exercice	104 992,21	66 806,76
<i>Situation nette (sous total)</i>	2 385 862,69	2 280 870,48
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 385 862,69	2 280 870,48
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	123 195,30	143 982,42
Fonds dédiés	1 315 784,77	1 611 269,96
TOTAL (II)	1 438 980,07	1 755 252,38
PROVISIONS		
Provisions pour risques	41 490,01	
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	41 490,01	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 957,13	46 963,62
Dettes des legs ou donations	2 587,74	2 767,31
Dettes fiscales et sociales	66 665,80	40 867,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		797,31
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	121 210,67	91 395,51
Ecarts de conversion passif	944,58	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 988 488,02	4 127 518,37

COMPTE DE RÉSULTAT

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 080,00	2 200,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 666,72	5 333,28
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	96 743,88	206 954,04
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	105 296,03	389 917,71
Contributions financières	2 856 129,16	3 027 196,09
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 590,00
Utilisations des fonds dédiés	1 314 130,78	637 011,26
Autres produits	68,75	55,57
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 393 115,32	4 272 257,95
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	248 127,36	185 645,01
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 589 683,61	2 383 866,82
Aides financières	43 483,55	13 332,25
Impôts, taxes et versements assimilés	9 814,60	7 571,38
Salaires et traitements	304 562,25	243 358,12
Charges sociales	120 634,89	103 398,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 691,44	4 234,32
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 018 645,59	1 182 109,52
Autres charges	152,56	5 712,81
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 339 795,85	4 129 228,55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	53 319,47	143 029,40
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	19 945,00	8 777,00
Autres intérêts et produits assimilés	37 806,75	1 820,14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	85 437,00	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	143 188,75	10 597,14
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 837,01	85 437,00
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		9,78
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	80 837,01	85 446,78
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	62 351,74	-74 849,64

COMPTE DE RÉSULTAT

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	115 671,21	68 179,76
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 679,00	1 373,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 536 304,07	4 282 855,09
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 431 311,86	4 216 048,33
EXCÉDENT OU DÉFICIT	104 992,21	66 806,76

ETATS DE GESTION

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS	O		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	O		
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	O		
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	O		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
ANNEXE COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet :

- 1- de rechercher, promouvoir, favoriser et appliquer tous les moyens permettant de lutter contre la cécité et les atteintes à la vue;
- 2- de contribuer à toutes les prestations de services en matière de soins ophtalmologiques et de prophylaxie de la cécité;
- 3- de rechercher et poursuivre toutes les études épidémiologiques sur les causes de la perte de la vue, et sur les moyens d'y faire face, de faire connaître les résultats de toutes recherches sur la vue;
- 4- de susciter et d'organiser des campagnes d'informations;
- 5- de s'engager en faveur du développement des ressources humaines dans le domaine de la santé oculaire.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 3 988 488,02 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 104 992,21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

et celles du règlement N° 2022-04 du 30 Juin 2022.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode de présentation :

L'exercice 2023 constitue la première année d'application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Ce règlement, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023 à l'association, introduit un nouvel état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (EAR) dont une version synthétique est présentée dans la note 23 de la présente annexe.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciel informatique	3-4 ans
- Installations générales, agenc	10 ans
- Matériel de bureau	4-10 ans
- Matériel informatique	3-4 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres titres immobilisés concernent un placement financier (Produit structuré) à moyen terme sur un produit de Citigroup Global Markets Limited.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. L'inscription en fonds dédiés tient compte d'un prélèvement pour permettre à l'Association de faire face à ses charges de fonctionnement.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique "Reports en fonds dédiés".

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation

des fonds par la contrepartie du compte "Utilisations des fonds dédiés", inscrit au compte de résultat.

Méthode de comptabilisation des fonds en recettes :

L'instauration du mécanisme des fonds dédiés ne modifie pas le traitement comptable des fonds attribués pour plusieurs exercices.

Lorsque les fonds sont accordés sur plusieurs exercices, les fonds reçus sont répartis en fonction des périodes ou

étapes d'attribution définies dans la convention ou, à défaut, prorata-temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance".

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ainsi, pour le traitement comptable des recettes reçues pour plusieurs exercices, il y a lieu de distinguer :

- la quote-part des recettes concernant les exercices futurs, laquelle est inscrite en produits constatés d'avance,
- la quote-part des recettes relatives à l'exercice et qui relève des fonds dédiés pour la partie non utilisée à la clôture.

REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

DONS :

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelque soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits de l'exercice, sont enregistrés sur l'exercice :

- les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèque, cartes bleues ou virements;
- les dons en numéraire reçus avant la clôture.

LEGS ET DONATIONS :

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du leg par le conseil d'administration (sauf conditions suspensives).

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, et qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée "Fonds reportés liés aux legs ou donations" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds reportés".

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du nouveau règlement. L'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge, "engagements à réaliser sure ressources affectées".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	30 354		
CORP.		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		1 783		
		Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers (1)		88 500		
		Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		84 579		4 893	
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
			TOTAL	174 862		4 893
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés		1 002 277		2 717
		Prêts et autres immobilisations financières		840		
			TOTAL	1 003 117		2 717
			TOTAL GENERAL	1 208 333		7 610

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

88 500

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			30 354
CORP.		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				1 783
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers (1)				88 500
		Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier				89 472	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
			TOTAL		179 755	
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés		2 277	1 002 717	
		Prêts & autres immob. financières		280	560	
			TOTAL	2 557	1 003 277	
			TOTAL GENERAL	2 557	1 213 386	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

88 500

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		30 242	108		30 349
TOTAL		30 242	108		30 349
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.		1 783			1 783
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	77 197	4 584		81 781
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		78 980	4 584		83 564
TOTAL GENERAL		109 222	4 691		113 913

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres	85 437	39 347	85 437	39 347
TOTAL	85 437	39 347	85 437	39 347
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	85 437	39 347	85 437	39 347

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	560		560
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 170	3 170	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	310 161	310 161		
Charges constatées d'avance	12 181	12 181		
TOTAUX		326 072	325 512	560
renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations	37 283	37 283	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	12 181
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	12 181

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	2 717
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 466
Disponibilités	5 678
TOTAL	16 861

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	266 738,46				266 738,46
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	390 716,93				390 716,93
Report à nouveau	1 556 608,33		66 806,76		1 623 415,09
Excédent ou déficit de l'exercice	66 806,76		104 992,21	66 806,76	104 992,21
TOTAUX	2 280 870,48		171 798,97	66 806,76	2 385 862,69

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		À la clôture de l'exercice		
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	
MAIRIE DE PARIS (SFP2194)		6 944,00				6 944,00	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
TOTAL		6 944,00				6 944,00	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDATION GOUAULT	137,66		137,66				
PROJET FORESIGHT	5 963,77		2 588,00			3 375,77	3 375,77
PROJET OMS MALI	25 740,38		25 740,38				
PROJET GIVEWELL ARISE	87 561,69		75 576,87			11 984,82	
PROJET THEA	182,94		182,94				
PROJET FRIO	6 123,00		6 123,00	6 123,00			
PROJET END FUND RCA	272 210,69		173 282,24			98 928,45	
PROJET SSI CGC	31 753,80		31 753,80				
PROJET SSI FLM	423 257,37		423 257,37				
PROJET SSILNO	3 426,21		3 426,21				
PROJET SSIPPL	285,74		285,74				
PROJET SSIPRE	719,54		719,54				
PROJET SSISUB	480 580,00		480 580,00				
PROJET SIGMAPPING	750,09		750,09				
PROJET SIGHT SFP 2154	27 044,36		27 044,36				
PROJET TEF MAUITANIE		2 487,64				2 487,64	
PROJET SSI GW (TCHAD_MTN 2023-2026)		878 860,11				878 860,11	
PROJET SSI TRACHOME		113 566,74				113 566,74	
TOTAL	1 365 737,2	994 914,49	1 251 448,2	6 123,00		1 109 203,5	3 375,77

24/37 21/42

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MTM	10 467,91		285,64			10 182,27	
FORESIGHT	81 588,34					81 588,34	
CECITE INFANTILE	26 389,58	868,72				27 258,30	
RENOPATHIE	11 472,17					11 472,17	
SOC	13 742,17		12 667,18			1 074,99	
UMCO TCHAD	2 011,06		2 011,06				
CATARACTE	11 635,39	20 615,50				32 250,89	
CGC/MAILING	88 226,10		52 415,82			35 810,28	
TOTAL	245 532,72	21 484,22	67 379,70			199 637,24	

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger présente les avantages et les ressources, en numéraire ou en nature, provenant directement ou indirectement des personnes et institutions suivantes :

- un Etat étranger ;
- une personne morale étrangère ;
- un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;
- une personne physique non résidente fiscale en France.

Ces personnes et institutions sont désignées ci-après comme « contributeur »

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Liechtenstein	80 590,77
Royaume-Uni	2 862 399,95

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice	Solde des legs et donations en fin d'exercice
LEG HILT			65 601,18	65 601,18
LEG TOLLU	-1 600,00		1 600,00	
LEG MERCIER	-18 690,59	496,53	19 187,12	
LEG ROBIN			57 594,12	57 594,12
TOTAL	-20 290,59	496,53	143 982,42	123 195,30

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	4 414,67
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	80 094,24
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	20 787,12
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	105 296,03

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	1 080,00	1 080,00	2 200,00	2 200,00
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	96 743,88	96 743,88	206 954,04	206 954,04
- Legs, donations et assurances-vie	105 296,03	105 296,03	389 917,71	389 917,71
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	2 856 129,16		3 027 196,09	
Autres produits non liés à la générosité du public	143 257,50		10 652,71	
Subventions et autres concours publics	19 666,72		5 333,28	
Reprises sur provisions et dépréciations			3 590,00	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1 314 130,78	85 501,40	637 011,26	8 589,21
TOTAL	4 536 304,07	288 621,31	4 282 855,09	607 660,96
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	3 241 060,05	38 090,30	2 779 314,19	268 191,93
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	26 608,27	26 608,27	162 889,88	48 642,99
Frais de recherche d'autres ressources	83 238,48			
Frais de fonctionnement	61 759,47	2 601,04	91 734,74	45 428,19
Dotations aux provisions et dépréciations				
Impôt sur les bénéfices				
Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 018 645,59	22 134,22	1 182 109,52	109 315,65
TOTAL	4 431 311,86	89 433,83	4 216 048,33	471 578,76
Excédent ou déficit	104 992,21	199 187,48	66 806,76	136 082,20

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

1. Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. Définition des missions sociales :

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- 1 Rechercher, promouvoir, favoriser et appliquer tous moyens permettant de lutter contre la cécité et les atteintes portées à la vue, soit en agissant directement, soit en participant à des actions entreprises par d'autres organismes, notamment l'Organisation Mondiale contre la Cécité (International Agency for Prevention of Blindness) ;
- 2 Contribuer, directement ou indirectement, à toutes prestations de services en matière de soins ophtalmologiques et de prophylaxie de la cécité ; d'encourager toutes initiatives dans ce domaine ;
- 3 Rechercher et poursuivre toutes études épidémiologiques et statistiques sur les causes de perte, totale ou partielle de la vue, sur les moyens d'y faire face, de faire connaître les résultats de toutes recherches dans ce domaine;
- 4 Susciter et organiser des campagnes d'information, destinées à rendre le public conscient de l'étendue et de la cécité, tant en France que dans le monde, en employant tous les moyens pouvant être à sa disposition, notamment la presse écrite, la radiodiffusion, la télévision, le cinéma, les conférences et toutes autres manifestations publiques ou privées.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emploi : paragraphe 1.1. Missions sociales en France du CER) et dans les pays de la francophonie (Emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales à l'étranger du CER). Les dépenses de fonctionnement du bureau du Mali, financées sur fonds dédiés, sont inscrites en intégralité dans les missions sociales.

b. Définition des clés de répartition :

L'OPC a recours à l'affectation directe des charges lorsque l'imputation est connue. Il s'agit principalement des charges suivantes : - petit équipement et matériels nécessaires à la réalisation des missions sociales - médicaments et consommables médicaux - fournitures de bureau - locations - entretiens et réparations - prise en charge, réhabilitation, stockage, envoi du matériel médical faisant l'objet d'attestation de dons - transports - les frais relatifs aux mailings (affranchissement, envoi des reçus fiscaux, prestataire...) - voyages et déplacements - réceptions - frais de personnel lorsqu'ils sont imputables directement à une mission...

Pour l'établissement du CER, les charges indirectes de personnel sont réparties à l'aide de clés définies en fonction des tâches affectées à chacun. Les autres charges indirectes, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, sont également l'objet d'une répartition dans le compte d'emploi des ressources entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des mêmes clés de répartition.

Cette répartition a permis de calculer la part consommée par le personnel sur certains postes de charges indirectes dont l'existence conditionne la bonne réalisation des tâches incluses dans les missions sociales, comme formulé dans l'avis du CNC sur le CER.

L'évolution des effectifs et des fiches de poste a nécessité de réviser les anciennes clés de répartition votées par le conseil d'administration du 22 décembre 2009.

La Direction Exécutive est répartie à 55% en Missions sociales, 30% en Frais de recherche de fonds et 15% en Frais de fonctionnement

La Direction des Programme est répartie à 100% en Missions sociales

La Direction Financière est répartie à 70% en Missions sociales, 10% en Frais de recherche de fonds et 20% en Frais de fonctionnement

La Direction de la Communication est répartie à 95% en Frais de recherche de fonds et 5% en Frais de fonctionnement

Le Stagiaire/Apprenti est réparti à 70% en Missions sociales, 10% en Frais de recherche de fonds et 20% en Frais de fonctionnement

Les autres charges indirectes, qui se rapportent aux honoraires d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes, ont fait l'objet d'une répartition entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement en fonction du nombre de lignes comptables affectables à chacune de ces catégories.

2. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N :

- **Missions sociales** : Lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...), ces missions sociales sont financées au prorata des sommes dépensées sur le terrain en fonction de leur origine, Fonds collectés auprès du Public ou

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

autres fonds privés. La part des frais de fonctionnement des missions sociales à l'étranger financée par AGP est déterminée par deux composantes; la ventilation du déficit des frais de gestion suivant les clés de répartitions définies et la part des charges indirectes attribuée aux missions sociales.

- Frais de recherche de fonds : Les frais de recherche de fonds auprès du public sont par principe financés par des ressources collectées auprès du public, et les frais de recherche des autres fonds privés par les autres fonds privés, dans la mesure où si ceux-ci sont suffisants.

- Frais de fonctionnement : Ils sont financés, par principe, par des ressources autres que par la générosité du public, dans la mesure où ceux-ci sont suffisants. Ces autres ressources n'ayant pas été suffisantes, il a été prélevé 2601.04 € sur l'AGP.

3. Part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public : Les investissements sont par principe financés par des ressources autres que la générosité du public.

4. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice : Le solde au 31 décembre 2023 est de 2.920.566 €.

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	1 080,00	2 200,00
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats	96 743,88	206 954,04
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	105 296,03	389 917,71
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
	38 090,30	268 191,93			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	26 608,27	48 642,99			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	2 601,04	45 428,19			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	67 299,61	362 263,11		203 119,91	599 071,75
TOTAL DES EMPLOIS			TOTAL DES RESSOURCES		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	22 134,22	109 315,65	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	85 501,40	8 589,21
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	199 187,48	136 082,20	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	288 621,31	607 660,96	TOTAL	288 621,31	607 660,96
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	2 721 378,74	2 585 296,54
EMPLOIS DE L'EXERCICE			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	199 187,48	136 082,20
Réalisées en France			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	2 920 566,22	2 721 378,74
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
			Bénévolat		
			Prestations en nature		
			Dons en nature		
TOTAL			TOTAL		

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	51 957	51 957		
Personnel & comptes rattachés	15 403	15 403		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	31 198	31 198		
Etat & Impôts sur les bénéfices	10 679	10 679		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	9 386	9 386		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) (3)	2 588	2 588		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	121 211	121 211		

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

(3) Autres dettes reçues par legs ou donations

2 588

2 588

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 923
Dettes fiscales et sociales	31 476
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

45 399

ENGAGEMENTS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité légale de départ à la retraite.
Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées et constituent un engagement hors bilan non significatif.

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Au titre de la mission 2023	9 312	
Au titre de rappel de la mission 2022	9 536	3 606
TOTAL	18 848	3 606

LES EFFECTIFS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

Les membres du conseil d'administration de l'OPC ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	9,00	8,60
Ingénieurs et cadres	3,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	1,60
Ouvriers		
Tchad (BRAC)	5,00	5,00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		